

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Investir dans les populations rurales

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE**

**PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI
"PAIFAR-B"**

DON FIDA N° 2000001940

BP 6457 Bujumbura

**Appel à manifestation d'intérêt n°PAIFAR-B/02/AMI/2022-2023 relatif au
recrutement d'un Consultant Individuel pour l'exécution des prestations dans le
cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière agricole et
Rurale du Burundi (PAIFAR-B)**

Mars 2023

b

Remarques liminaires

Le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré à l'annonce d'un appel à manifestation d'intérêt (consultants individuels). Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>, doit être utilisé pour les projets financés par le Fonds. Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

6

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR L'EXECUTION DES PRESTATIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI (PAIFAR-B)

Intitulé de la mission: *Recrutement d'un Consultant Individuel chargé de Réaliser l'Audit Organisationnel du Réseau des Institutions des Microfinances (RIM)*

Numéro de référence : 7

Le Gouvernement du Burundi a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par un consultant individuel au titre du poste de **Recrutement d'un consultant individuel chargé de réaliser l'audit organisationnel du Réseau des Institutions des Microfinances (RIM)**.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B).

Les services de conseil ("les services") comprennent la mission suivante : (1) Faire un état des lieux des lieux en recensant toute sorte d'information par l'analyse des rôles, responsabilités et missions du RIM, l'analyse des rôles et responsabilités des organes du RIM, l'analyse, la description et l'appréciation du manuel des procédures administratives et financières ou autres documents de gestion du RIM (flux d'information, enchaînement des tâches, acteurs, etc.), la rencontre et l'entretien avec les principaux intervenants (partenaires techniques et financiers, membres, staff) du RIM afin de connaître les dysfonctionnement qu'il pourrait ressentir, l'identification des risques et les mesures de mitigation. (2) Définir les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de l'association au regard des objectifs lui assignés. (3) Produire un rapport incluant les forces et les faiblesses de l'organisation ainsi que les opportunités et les menaces de l'environnement (SWOT). Cette mission sera exécutée dans une période de 15 jours calendriers.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA le 16/03/2023.

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations².

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

b

Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgateion de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Le PAIFAR-B invite à présent les consultants individuels ("les consultants") éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants: (1) Niveau de formation au minimum BAC+4 en économie, en gestion, en droit ou autre qualification jugée compatible avec la mission. (2) Expérience dans le secteur de la microfinance du Burundi ou des pays de l'EAC. (3) Avoir réalisé des missions similaires dans le secteur de la microfinance et/ou bancaire avec preuves à l'appui. (4) Faire preuve de connaissance des principes qui guident la réalisation d'une mission d'audit organisationnel. (5) Connaître les différents textes réglementaires régissant l'industrie de la microfinance au Burundi et des ASBL. (6) Faire preuve des connaissances des bonnes pratiques de la microfinance en générale et des associations professionnelles en particulier. (7) N'avoir pas de contentieux avec les partenaires du RIM.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : ufcoppaifarb1@gmail.com dans les cinq (5) jours avant la date limite de manifestation d'intérêt, le 14/04/2023 à 10 heures, heure locale au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements dans les trois (3) jours avant la date limite de manifestation d'intérêt le 14/04/2023 à 10 heures, heure locale au plus tard.

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

Les manifestations d'intérêt présentées sous la forme de **curriculum vitæ avec en annexe la copie conforme à l'original du diplôme, certificat, attestations de services rendus, la copie du Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF)** et tout autre document jugé nécessaire doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier postal, par télécopie ou par courriel en version PDF) le 14./04./2023 à 10 heures, heure locale, au plus tard.

Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B)

À l'attention de: **Callixte MASABO, Coordonnateur du PAIFAR-B**

Adresse : **Bujumbura, Commune MUHA, Avenue du large n°30, Immeuble abritant les projets FIDA au Burundi**

BP : **6457 Bujumbura**

Téléphone : **+257 22 27 59 00**

Courriel: ufcppaifarb1@gmail.com

Fait à Bujumbura, le 31./03./2023

LE COORDONNATEUR DU PAIFAR-B

Callixte MASABO

